

DEC221149DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFCR)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFCR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFCR).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 8 membres élus
- 5 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 mars 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès

